

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 18 Février 2020 à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à DECIZE.

Présents : ROY Régine, GUYOT Justine, THÉVENET Pascal, GAUTHERON François, TEYSSIER Dominique, MONNETTE Jean-Marie, CAILLOT René, NAUX Louis, CONCEPTION Monique, GOULET André, THÉVENARD Pierre, SCHWARZ François, COLAS David, ESCURAT Elisabeth, BARBIER Roger, FALLET Guy, DELLA TOFFOLA Solange, GAUCHER Noël, GATEAU Mireille, JAILLOT Annick, ROLLIN Philippe, LONGO Orféo, ROUSSELIN Martine, GIRARD Pascal, VADROT Philippe, BERNARD Colette, JAMET Christine, CHABANNES Marie-José, ROUGET Nathalie, COLIN Séverine.

Excusés : HOURCABIE Guy (pouvoir à R. Roy), VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à S. Della Toffola), FONVERNE Jean-Marc, BERNIGAUD René, JULIEN Joëlle (pouvoir à M. Gateau), BARBIER Daniel (pouvoir à M.J. Chabannes), SAURAT Jean-François (pouvoir à O. Longo), RAPIAT Michel (pouvoir à P. Girard), SOISSON Jean-Marc (pouvoir à A. Jaillot), DUDRAGNE Arnaud (pouvoir à JM. Monnette).

Absents : MAZOIRE Guy, AMIOT Guy, CORLAY Jean-Yves, BEAUNÉE Michel, DAGUIN Bernard, BUCH Corinne, GERMAIN Jean-Claude, FOUBERT Delphine

Secrétaire de séance : BERNARD Colette

Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial

Suite à la délibération du 12 décembre 2017, la Communauté s'est engagée dans une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui a conduit à la réalisation d'un diagnostic présenté au Conseil du 13 novembre 2018 ainsi qu'à la définition d'une stratégie lors du Bureau du 26 mars 2019, stratégie orientée principalement vers la diminution des consommations énergétiques et vers la production d'énergies renouvelables.

Cette démarche a été traduite en plan d'actions au cours du printemps 2019. Ce plan d'action a été retravaillé au Bureau du 11 juin 2019, présenté au sein du Comité de pilotage associant les partenaires institutionnels le 18 juin puis adopté au Conseil communautaire du 25 juin 2019.

Au cours de ce même conseil du 25 juin 2019, les documents composant le projet de PCAET ont été adoptés en vue les soumettre aux avis de la Région, de l'Etat et de l'Autorité environnementale compétente ainsi que pour lancer consécutivement une consultation du public. Au cours de l'hiver, la CCSN a reçu les avis de l'Autorité Environnementale et de la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté. Ces structures ont donné un avis favorable, sous réserve de la prise en compte de leurs recommandations.

Dans ce cadre, les ajustements suivants ont été opérés sur les documents composant le PCAET final proposé à l'approbation du Conseil :

- précisions des fiches actions et ajustement pour faire d'avantage ressortir le lien avec le Contrat de Transition Ecologique
- précisions sur les modalités de gouvernance pour la période de la mise en œuvre du PCAET 2020-2026
- réalisation d'un résumé non technique de l'évaluation environnementale
- maintien des objectifs stratégiques en termes de sources d'énergies renouvelables.

La consultation du public, qui s'est tenue du 15 janvier au 15 février 2020 a fait l'objet d'une participation limitée ; les participations ont été prises en considération.

Aussi, il est à présent proposé au Conseil d'adopter la version finale du PCAET qui aura vocation à être mis en œuvre lors des six prochaines années.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 20 Février 2020

Certifié exécutoire par la Présidente,
compte tenu de la transmission
en Préfecture le 20/02/2020
et de la publication le 20/02/2020

La Présidente

La Présidente,

R. ROY